

SANS L'ARTICLE 123 DU TRAITÉ DE LISBONNE, LA DETTE BELGE SERAIT EN-DESSOUS DE 50% DU PIB !¹

Olivier Bonfond

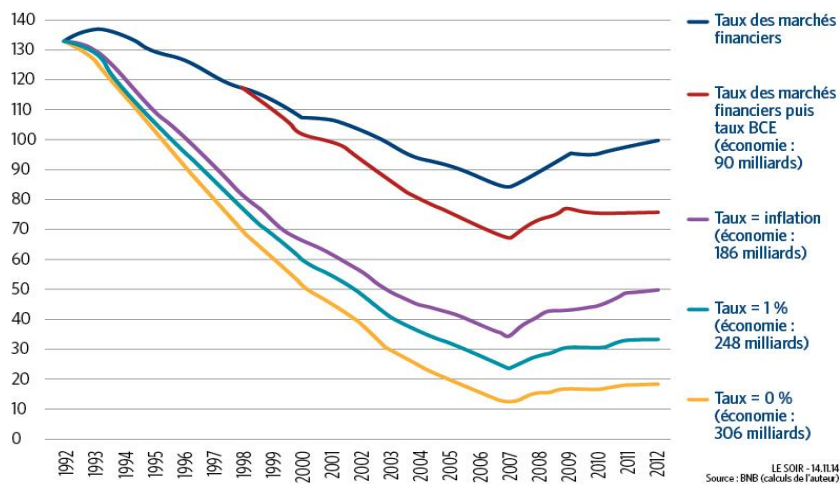
L'article 123 du traité de Lisbonne confirme l'interdiction pour les Etats membres de l'UE d'emprunter directement à la BCE. Cette disposition a creusé un déficit abyssal dans les caisses des Etats. Rien qu'en Belgique, ce sont 186 milliards d'euros d'intérêts qui auraient pu être économisés sur une période de 20 ans...

Depuis la signature du Traité de Maastricht de 1992, les Etats n'ont plus la possibilité d'emprunter à leur propre banque centrale ou à la Banque centrale européenne (BCE). Pour financer leurs déficits, ils doivent donc emprunter aux marchés financiers, c'est-à-dire aux grandes banques privées. Cette interdiction d'emprunter directement à la BCE, confirmée par l'article 123 du Traité de Lisbonne, a entraîné un surcoût financier énorme pour les finances publiques des Etats membres de l'UE.

« Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des Etats membres. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. » Article 123 du Traité de Lisbonne (paragraphe 1).

¹ Cette note a été publiée en tant que Carte blanche in : *Le Soir*, 13 novembre 2014

Évolution de la dette belge en % du PIB en fonction des taux d'emprunts



L'infographie ci-dessus montre comment la dette publique aurait évolué depuis 1992 si les pouvoirs publics avaient emprunté exactement les mêmes montants, mais sans passer par les marchés financiers. La courbe du haut (ligne bleue) montre l'évolution de la dette telle qu'elle s'est produite, c'est-à-dire en passant par les marchés financiers. La courbe mauve (3e en partant du bas) montre comment la dette aurait évolué si, toute autre chose restant égale, l'Etat belge avait financé ses déficits en empruntant à la Banque nationale de Belgique (BNB) à un taux égal à l'inflation. Si tel était le cas, la dette publique belge s'élèverait aujourd'hui à 50 % du PIB et on aurait économisé 186 milliards d'euros d'intérêts sur une période de vingt ans... Prenons un autre exemple : si l'Etat belge avait emprunté à la BCE à partir de 1999 (ligne rouge, 2e en partant du haut), la dette publique belge s'élèverait aujourd'hui à 75 % du PIB et l'Etat belge aurait économisé 90 milliards d'euros de charges d'intérêts.

La BCE doit pouvoir prêter directement aux Etats

A l'opposé de ceux qui affirment que la dette serait le résultat de dépenses inconsidérées de « l'Etat providence », il apparaît donc que la politique de financement de la dette publique via les marchés financiers a joué un rôle très important dans l'évolution de la dette publique belge ces vingt dernières années.

Il est absurde que les Etats soient contraints d'emprunter aux banques privées à des taux allant de 1 à 6 %, alors que ces mêmes banques peuvent emprunter à la BCE à du 0,05 %. En faisant passer les intérêts des grandes banques privées avant ceux de la majorité de la population, ce choix politique est économiquement absurde et socialement inacceptable. La BCE doit pouvoir prêter directement aux Etats.

Afin d'empêcher que les Etats s'endettent de manière inconsidérée et que la BCE ne se transforme en un puits sans fond, il serait nécessaire de déterminer des critères fixant les conditions dans lesquelles les Etats peuvent emprunter à ce taux « minimum ». Parallèlement aux critères économiques traditionnels tels que le ratio dette/PIB, le déficit public ou encore l'inflation, d'autres dimensions devraient être prises en compte telles que, par exemple, le respect des droits sociaux dont le droit du travail, le respect des obligations européennes en matière de développement des

énergies renouvelables et de réduction de CO2, la lutte contre les inégalités et la corruption, la régulation du secteur financier, etc. Tous ces critères sont quantifiables et font déjà l'objet d'analyses comparatives approfondies au sein des pays de l'UE via des institutions telles que l'OCDE ou l'OIT. Leur prise en compte ne poserait donc pas de problème. Si ces critères ne sont pas respectés, le taux d'intérêt pourrait alors augmenter, les Etats pouvant toujours s'adresser aux marchés financiers s'ils le désirent.

A l'heure actuelle, les gouvernements européens en général et le gouvernement allemand en particulier, s'opposent à une telle mesure, notamment parce qu'elle créerait de l'inflation. Si cette critique n'est pas totalement infondée, rappelons que rien n'empêche d'encadrer ou limiter les niveaux de création monétaire. Rappelons aussi qu'aujourd'hui, les politiques d'austérité risquent de plonger l'Europe dans une spirale déflationniste. L'Europe a donc besoin d'inflation, mais aussi et surtout d'investissements massifs pour mettre œuvre une politique de relance de l'activité économique qui soit ambitieuse, efficace et écologiquement responsable.

D'autres solutions existent : les propositions de la plateforme Acide²

À l'instar de ce qui se fait en Europe depuis quelques années, une série d'organisations et de citoyens se sont réunis en Belgique en février 2013 pour constituer un collectif d'audit citoyen de la dette. Les deux objectifs prioritaires de ce collectif sont d'une part, de mener un travail de sensibilisation et de mobilisation en Belgique et, d'autre part, de réaliser un audit de la dette pour identifier les dettes qu'il ne faut pas payer. Est-ce réellement aux populations de supporter le coût de la crise alors qu'ils n'en sont pas responsables ? Les populations doivent-elles payer une dette alors qu'elles n'en ont pas profité ? Ces questions méritent d'être posées.

Un an plus tard, cette plateforme s'est développée et compte maintenant une trentaine d'organisations, des milliers de citoyens et 10 comités locaux répartis sur le territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles. Bien que le travail d'audit citoyen soit loin d'être terminé, les membres de la plateforme ont pu déterminer collectivement des propositions concrètes pour s'attaquer au problème de la dette autrement que par l'austérité, qui ne mène nulle part sauf à la catastrophe sociale. Parmi ces propositions, regroupées dans une brochure pédagogique « Comment briser le cercle vicieux de la dette et de l'austérité ? », citons :

1. Auditer la dette pour déterminer la part qu'il ne faut pas rembourser. Une enquête approfondie, transparente et démocratique, doit permettre de faire la lumière sur les véritables raisons de l'endettement de la Belgique et de distinguer la part que la population doit réellement rembourser.
2. Imposer aux créanciers une restructuration importante de la dette, se concrétisant par un allongement de la durée de paiement, une diminution des taux d'intérêt et une annulation d'une partie du stock de la dette.
3. Diminuer la dette en faisant contribuer les détenteurs de capitaux. C'est aux responsables et non aux victimes d'en payer le coût. Des mesures fortes, permanentes ou exceptionnelles pourraient en partie servir à alléger le poids de la dette : une lutte active contre la grande fraude fiscale, un impôt exceptionnel sur les grosses fortunes, une taxe sur les transactions financières au niveau européen, etc.

Cette brochure qui conclut par : « Convaincus que l'austérité n'est pas une fatalité et qu'une autre Belgique et une autre Europe sont possibles, conscients de la nécessité d'inventer et d'instaurer

² www.auditcitoyen.be

une véritable démocratie libérée des puissances du capital et de toutes les formes d'oppression, confiants dans la capacité des citoyens et des citoyennes à délibérer ensemble de leur avenir, nous appelons toutes les forces progressistes à soutenir ces revendications et à nous rejoindre dans la dynamique d'audit citoyen. » De quoi réfléchir...

